

il faut posséder l'immatriculation (ou l'équivalent) en anglais, français, algèbre, géométrie, physique et chimie; toutefois, les candidats qui n'ont pas le niveau d'instruction requis en français peuvent être acceptés. Les candidats sortant des collèges classiques doivent y avoir terminé au moins la sixième année.

Pour être admis, un candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant ordinairement au Canada, et répondre aux normes de santé exigées par l'Arme dans laquelle il s'enrôle. Pour être admis en première année du cours, il faut avoir atteint son 16^e, mais pas encore son 21^e anniversaire de naissance, le 1^{er} janvier de l'année d'admission. Pour l'année préparatoire, il faut avoir atteint son 16^e mais pas encore son 20^e anniversaire, le 1^{er} janvier de l'année d'admission. Des commissions militaires établies dans divers centres du Canada sont chargées des entrevues et des examens médicaux des candidats.

La plupart des élèves-officiers admis dans les collèges militaires s'enrôlent dans les forces armées sous le régime du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. Les candidats acceptés s'enrôlent, selon leur choix, comme élèves-officiers dans la Marine royale du Canada, dans l'Armée canadienne ou dans l'Aviation royale du Canada. Leurs frais de scolarité, de pension, de logement, d'uniformes, de manuels, d'instruments et autres frais essentiels sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les élèves-officiers touchent une solde de \$63 par mois. Ceux qui terminent avec succès leurs cours d'instruction militaire et générale reçoivent un brevet d'officier permanent dans les forces régulières, mais peuvent, s'ils le désirent, se retirer des rangs, après la troisième année de service qui suit la fin de leurs cours.

Un nombre restreint d'étudiants d'écoles secondaires peuvent être admis aux Collèges des forces armées en payant des frais de scolarité et autres. On leur accorde subséquemment des brevets d'officier et ils servent dans les éléments de réserve des forces armées. Les jeunes gens qui méritent une bourse d'élève-officier du gouvernement fédéral servent également dans la Milice. Le gouvernement accorde des bourses aux fils des anciens combattants qui sont morts ou ont été gravement handicapés au cours de leur service dans l'une des trois Armes. Il y a un maximum de 15 bourses par année; cinq pour chaque Arme. Chacune d'elles vaut \$580, ce qui paie les frais de la première année.

Au cours de l'année scolaire 1962-1963, 1,102 élèves-officiers étaient inscrits aux collèges militaires, soit 495 au Collège militaire royal du Canada, 212 au Royal Roads et 395 au Collège militaire royal de Saint-Jean. Sur ce total, 263 s'étaient enrôlés dans la Marine, 411 dans l'Armée et 428 dans l'Aviation.

Les collèges d'état-major.—Le Collège d'état-major de l'Armée canadienne à Kingston (Ont.) a pour but de former des officiers aux fonctions d'état-major. Le cours dure 21 mois et de nouveaux élèves y sont admis tous les deux ans. Bien que la plupart des élèves soient des officiers de l'Armée canadienne, les deux autres Armes, ainsi que les forces militaires d'autres pays du Commonwealth et de l'OTAN, envoient aussi des officiers suivre ces cours. Le programme de formation comporte l'étude de précis et d'ouvrages de références, des séances de démonstration, des causeries, ainsi que des exercices à l'intérieur et à l'extérieur. Outre les cours qui portent sur des sujets purement militaires, le programme comprend l'étude des mesures de survie nationale, la recherche et le perfectionnement, l'actualité mondiale, ainsi que des conférences données par des invités de marque.

Le Collège de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour Heights, Toronto (Ont.), est une institution permanente qui comprend un collège d'état-major pour les officiers supérieurs et une école d'état-major pour les officiers subalternes. Le premier procure une formation professionnelle à des officiers dont le grade est d'habitude celui de commandant d'aviation et de lieutenant-colonel d'aviation, en vue de le préparer à occuper des postes supérieurs. Le personnel dirigeant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada, auxquels on a adjoint un officier de la Marine royale du Canada, un de l'Armée canadienne et un de la *Royal Air Force*. Le groupe des étudiants comprend, outre les officiers de l'Aviation royale du Canada, dix officiers de la Marine royale du Canada, ainsi qu'un ou deux officiers de l'Armée canadienne, de la *Royal Air Force* et de l'aviation des États-Unis. Les